



No de résolution
ou annotation



VILLE DE
Sainte-Catherine

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 26 novembre 2024 à 19 h, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M^{me} Jocelyne Bates, mairesse.

Sont présents :

M^{me} Jocelyne Bates, mairesse
M. Martin Gélinas, conseiller
M^{me} Annick Latour, conseillère
M. Sylvain Bouchard, conseiller
M^{me} Marie Levert, conseillère
M. Michel LeBlanc, conseiller

Sont également présents :

M^{me} Marie-Josée Halpin, directrice générale
M^{me} Annie Lo, trésorière
M^e Jonathan Lalande Bernatchez, greffier adjoint

Est absente :

M^{me} Isabelle Morin, conseillère

287-11-24 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Marie Levert
Appuyé par: M. le conseiller Michel LeBlanc
Et résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

----- **1RE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La première période de questions a alors lieu.

Le citoyen suivant demande d'être entendu :

- M. Richard Favreau.

POINT DE DÉCISION

288-11-24 DEMANDE D'APPROBATION - ADHÉSION DE LA VILLE DE LA PRAIRIE À LA RÉGIE INCENDIE DE L'ALLIANCE DES GRANDES-SEIGNEURIES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Catherine est membre de la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion de la Ville de La Prairie à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT l'article 12 de l'entente intermunicipale énonçant les conditions d'adhésion d'une autre municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ladite entente intermunicipale afin de prévoir notamment l'adhésion de la Ville de La Prairie à la Régie;

CONSIDÉRANT le projet d'entente modificatrice soumis.



Il est proposé par: M. le conseiller Michel LeBlanc
Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Et résolu à l'unanimité:

No de résolution
ou annotation

DE CONSENTIR à l'adhésion de la Ville de La Prairie à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries.

D'AUTORISER la mairesse et la greffière (ou leur remplaçant au besoin) à signer pour et au nom de la Ville, l'Entente modifiant l'entente relative à la Régie incendie de l'Alliance des Grandes-Seigneuries en y intégrant la Ville de La Prairie, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

----- **2E PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus :

- M. Michel Vachon;
- M. Richard Favreau.

289-11-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Gélinas
Appuyé par : M. le conseiller Sylvain Bouchard
Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 19h11.

M^{me} Jocelyne Bates
Mairesse

M^e Jonathan Lalande Bernatchez
Greffier adjoint

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 novembre 2024.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière